

Conseil municipal du 12 novembre 2024

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Compte tenu des objets à l'ordre du jour de votre Conseil, je me limiterai à trois points, en plus de la traditionnelle revue des données population et chômage.

1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de juin 2024. Pour mémoire, elles font état d'une population de 37'738 habitantes et habitants.

Quant au chômage¹, la Commune comptait 886 chômeur-euse-s à fin octobre 2024 contre 870 à fin septembre 2024, soit une augmentation de 16 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 455 contre 409 à fin septembre 2024, soit une augmentation de 46 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'341 à fin août 2024 contre 1'279 à fin septembre 2024, soit une augmentation de 62 personnes.

2 Cycle du Renard

Par courrier du 30 octobre 2024, le Conseil d'État nous a informés de sa volonté de maintenir définitivement le cycle du Renard sur son site. Il motivait sa décision au regard de la pression démographique et des difficultés de réserver de nouveaux sites pour construire les CO (cycles d'orientation) nécessaires. Il indiquait que des études allaient être lancées portant sur une rénovation et un assainissement du bâtiment.

Le Conseil administratif a immédiatement réagi en répondant par courrier envoyé le 5 novembre 2024. Rappelant les nombreux engagements pris par les autorités cantonales, il a souhaité que cette décision soit réexaminée. En toute hypothèse, il a exigé que la réhabilitation du bâtiment soit mise « en priorité absolue ». Simultanément, il a souhaité que ce fait nouveau soit pris en considération lors de l'exploitation du futur cycle de Balexert afin de diminuer le nombre d'élèves accueillis.

Il a surtout exprimé que cette décision contraignait Vernier à entrer dans une nouvelle approche des relations avec les autorités cantonales, possiblement moins constructive.

Dans l'immédiat, le Conseil administratif a indiqué qu'au vu de cette nouvelle donnée, il n'entendait plus défendre le projet de pôle foot dans le périmètre de Crotte-au-Loup dans son ampleur actuelle.

3 Prévisions fiscales

Le 19 octobre dernier, l'Association des communes genevoises (ACG) écrivait au Conseil d'État pour exprimer sa grande surprise de voir que la communication des dernières prévisions fiscales était repoussée sans justification et de manière unilatérale, plaçant ainsi les communes dans une situation difficile au regard de leur processus budgétaire.

Comme vous le savez, le Conseil d'État s'est finalement résolu à informer que ces prévisions étaient en baisse de manière substantielle. Il est regrettable que les communes n'aient pas été avisées avant la presse de cette évolution.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Finalement, ce n'est que le 30 octobre 2024 que Vernier s'est vu signifier une baisse nette de revenu fiscal de CHF 6,380 millions (valeur arrondie) !

Grâce à un travail acharné, le Service des finances a pu intégrer ces données dans les documents qui devaient être remis 2 jours ouvrés plus tard pour la séance de votre Bureau. Le budget 2025 qui vous est proposé intègre donc ces moins bonnes nouvelles qui ont été analysées par notre Conseil. Sans anticiper les débats budgétaires, il est certain que ces recettes prévues à la baisse confortent le Conseil administratif dans l'approche prudente qu'il a adoptée pour l'élaboration dudit budget.

4 Épilogue

Le 18 juin dernier, votre Conseil adoptait la DA 355 – 24.05 portant sur la création d'un axe entre la route du Bois-des-Frères et le parking des enseignants de l'école du Lignon. Cette DA permettait de répondre notamment à une préoccupation d'accès supplémentaire des services de secours au Lignon.

En arrière-plan de cette problématique figurait la résolution d'une série de points fonciers que la Commune devait régler avec le propriétaire de la Ferme du Lignon, des questions qui ont mobilisé les uns et les autres depuis de très nombreuses années.

Nous sommes en mesure de vous informer que le Conseil administratif, sur la base de votre délibération, a pu signer l'ensemble des actes notariés nécessaires pour apurer la situation mettant ainsi fin à une véritable saga. Il restera encore à réaliser le chemin d'accès. Une requête sera déposée en vue d'une réalisation en 2025.

5 Un cheminement sécurisé

Lignon toujours – les lecteurs attentifs de la FAO auront remarqué qu'une autorisation de construire, publiée le 4 novembre 2024 (DD 332986/1), autorise la Copropriété du Lignon à mettre en conformité une traversée piétonne par la création d'un trottoir traversant à la hauteur de l'avenue du Lignon 60.

6 Carnet noir

Un accident dramatique est survenu hier, à 15h00 au chemin des Sellières, qui a entraîné le décès d'un chauffeur de l'entreprise TRANSVOIRIE ayant 35 ans de maison.

Plusieurs membres de l'équipe opérationnelle étaient présents au moment du drame, qui pour certains le côtoyaient depuis de nombreuses années. Une cellule de soutien a été mise en place et un suivi est assuré.

Dans ces circonstances, même si les équipes de TRANSVOIRIE ont assuré le service habituel aujourd'hui, certains retards de collecte sur le territoire communal pourront survenir dans les jours à venir. La population est invitée à faire preuve de compréhension.

Le Conseil administratif, mais sans doute pourra-t-il se faire le porte-parole de votre Conseil, exprime ses messages de sincères condoléances à la famille et aux proches de la victime, et assure les collaborateurs et l'entreprise TRANSVOIRIE de son soutien en ces moments difficiles.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications.